

Défi des Midships une régates étudiante en partenariat avec la MACSF



La MACSF est partenaire pour la deuxième année consécutive du Défi des Midships, course annuelle des grandes écoles, seule régates au monde pour étudiants sur voiliers classiques. Organisée par le Yacht Club Classique et ouverte à tous les étudiants de grandes écoles et universités, le Défi des Midships se court sur des yachts anciens et sur un plan d'eau différent chaque année. L'édition 2022 soutenue par la MACSF se déroulera à La Rochelle du 20 au 22 mai. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 mars.

Véritable de moment de partage entre les propriétaires de yachts classiques et les étudiants qui découvrent la navigation sur ces voiliers, le Défi des Midships fait s'affronter des équipages de 3 à 5 personnes, skipés par les propriétaires des bateaux. **Pour l'édition 2022, en plus des 5 bateaux réservés aux écoles de médecine, la MACSF propose également aux étudiants de santé de constituer 5 équipages.**

La MACSF toujours plus engagée dans la voile

Partenaire historique dans la voile, la MACSF est engagée auprès de la navigatrice Isabelle Joschke qui a participé au Vendée Globe 2020-2021 et s'alignera également sur la prochaine édition de cette course en solitaire autour du monde. Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF permet aussi à deux équipages féminins de professionnelles de santé de participer au Spi Ouest France en avril prochain. C'est donc tout naturellement que la mutuelle a choisi de s'engager auprès du Yacht Club Classique pour soutenir ce Défi des Midships.

« Impliquée dans le sponsoring voile depuis 40 ans, la MACSF avait à cœur de soutenir Le Défi des Midships car cette initiative porte les valeurs positives de ce sport et de l'univers de la voile. Par le biais de cette compétition, nous souhaitons inciter les étudiants, en particulier les étudiants en santé, à naviguer et à apprécier ces bateaux exceptionnels », déclare Eric Mollard de la MACSF.

Comment participer ?



Vingt bateaux participeront au Défi des Miships 2022. **Les demandes de participation des écoles et étudiants en santé peuvent être envoyées, jusqu'au 15 mars, à l'adresse voilemacsf@macsf.fr. La MACSF prend en charge leurs frais d'inscription.**

Et pour l'ensemble des écoles, universités et étudiants souhaitant participer, les informations et inscriptions s'effectuent en ligne, directement sur le [site web du Yacht Club Classique](http://www.yachtclubclassique.com) : www.yachtclubclassique.com

Les frais d'inscription sont de 400 € par école ou université. De son côté, chaque étudiant doit s'acquitter de la somme de 50 € correspondant aux repas du week-end et ouvrant adhésion annuelle à l'association du Yacht Club classique. Il doit également être titulaire d'une licence FFV (Fédération Française de voile) pour l'année 2022. Une licence temporaire pourra être souscrite sur place si besoin avec un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique de la voile en compétition.

De leur côté, les propriétaires d'un yacht classique inscrivent leurs bateaux pour le Défi des Midships avec la photo et la description (nom, gréement, dimensions, jauge...).

Les équipages de 3 à 5 personnes seront affectés par tirage au sort aux différents yachts pour défendre les couleurs de leur école.

D'où vient le terme « midship » ?

Le « midship », désigne initialement avec un peu de dérision le débutant qui reste au milieu du bateau, là où ça bouge le moins, pour éviter d'être malade. Le qualificatif désigne aussi la génération des officiers du bord qui sont encore en formation. C'est pourquoi le Yacht Club Classique a choisi le nom de « Défi des Midships » pour baptiser cette régate, unique en son genre, qui permet de partager avec les jeunes générations, les traditions et les plaisirs de la plaisance sur des voiliers historiques.

Contact presse MACSF

Julie Cornille 06 62 88 81 18- jcornille@gmail.com

[Voile MACSF](#)

A propos du groupe MACSF



Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus d'un siècle, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie 1 600 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 milliards d'euros. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure les risques de la vie privée et professionnelle de plus d'un million de sociétaires et clients.

